

Séance du 6 octobre 2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CORRECTIF - AFFECTATION DES RESULTATS- ANNEE 2025 – BUDGET ANNEXE SIAD

L'an deux mil vingt-six,
Le six octobre
A dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, à MONTBELIARD, après convocation légale du 30 septembre, sous la présidence de Madame Annie VITALI, Vice-Présidente,

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents 09

Etaient présents :

Mme Annie VITALI, Mme Gisèle CUCHET, Mme Patricia LHOMME, Mme Brigitte HADDAD, M. Patrick CANTAT, membres du Conseil Municipal

M. Joël GOMARD, Mme Antoinette HINGRAY, M. François LEBEAU, Mme Christine STOKOBER, membres désignés par le Maire

Assistaient à la réunion :

Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS
Mme Béatrice MAIRE, Responsable Pôle Administratif et Financier

Étaient excusés :

Mme Marie-Noëlle BIGUINET, Maire et Présidente du Conseil d'Administration
M. Romain AJOUX avec pouvoir à Mme Patricia LHOMME, membre du Conseil Municipal
Mme Pauline PERRIN, Mme Denise MESLIN, membres nommés par le Maire

M. Laurent LAMAURIE, Directeur Général Adjoint des Services

Secrétaire de séance : Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS

Le Compte Administratif 2025 dégage un **résultat de clôture de + 52 651.93 €.**

Résultat de fonctionnement à affecter : + 52 651.93 €

Il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation qu'elle entend effectuer du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Ce résultat peut être affecté :

- en réserve de trésorerie
- en réserve de compensation
- en excédent affecté à l'investissement
- en excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation
- en excédent affecté au financement des mesures d'exploitation N+2
- en report à nouveau déficitaire.

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

- + 52 651.93 € affecté en réserve de compensation (C/106868) pour 2027.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'adopter l'affectation des résultats telle que proposée ci-dessus, en attendant de trouver un commun accord entre les partenaires.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter la présente disposition.

Pour	:10
Contre	:0
Abstentions	:0

Après délibération, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette proposition.

Pour extrait conforme,
A Montbéliard, le 13 octobre 2026

Pour la Vice-Présidente et par délégation,
Déposée en Sous-Préfecture le 13 octobre 2026 La Directrice



Ilhame AOUAD